

Melle Decourt.

SOCIÉTÉ
NATIONALE

des
CHEMINS DE FER
FRANÇAIS

INSTRUCTION GÉNÉRALE

SÉRIE PERSONNEL N° 63

53

Rectif. n° 1 du 11.2.43
- 2 du 26.2.43

3
4

Paris, le 21 Septembre 1942.

Nm
41

- 5 du 24.5.43

III

429 LM 2/53

La présente Instruction Générale a pour objet de porter à la connaissance du personnel les dispositions concernant le recrutement, la confirmation et le commissionnement.

Ces dispositions constituent le Fascicule III du « Règlement du Personnel de la S.N.C.F. » dont la publication a été annoncée par l'Instruction Générale Série Personnel n° 33 du 16 février 1942 et se substituent aux dispositions en vigueur concernant le même objet.

Le Directeur Général,

R. LE BESNERAIS.

